

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN VUE DE LA GESTION DES ACTIVITÉS DU CENTRE CULTUREL LA BARBACANE

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° DEC2024\_030

DOMAINE : Convention de partenariat

OBJET : Convention de partenariat entre le Lycée Jean Monnet de La Queue-lez-Yvelines et le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane pour l'organisation de l'atelier théâtre dans le cadre du PACTE

Le Président du Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des Activités du Centre Culturel la Barbacane,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 17 juillet 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président, et notamment l'alinéa n° 10,

Vu la demande faite par **L'établissement scolaire Lycée Jean Monnet** sis 1 place de l'Europe 78940 La Queue Les Yvelines, représentée par son chef d'établissement,

### DÉCIDE

#### Article premier

**DE PASSER** une convention de partenariat avec **L'établissement scolaire Lycée Jean Monnet**, représentée par son chef d'établissement qui a pour objet l'organisation de l'atelier « **Mémoire et violence : apaiser ou se révolter** » avec la Compagnie Le Cri de l'Armoire, dans le cadre d'un PACTE théâtre qui se déroulera les :

**Lundi 5 février 2024 : 3h00**

**Lundi 18 mars 2024 : 2h00**

**Lundi 6 mai 2024 : 3h00**

Pour un total de 8h00 d'intervention

*Au lycée Jean Monnet à La Queue lez Yvelines*

#### Article 2

**DIT** que **L'établissement scolaire Lycée Jean Monnet de La Queue-lez-Yvelines** s'engage à verser au **Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane** en contrepartie de la présente convention, une participation forfaitaire de **902.03 € TTC (neuf cent deux euros et trois centimes)**.

#### Article 3

Madame la directrice de la Barbacane sont chargés de l'application de la présente décision dont ampliation leur sera transmise.

*Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture et publication sur le site de la Barbacane le  
28 mars 2024*

Beynes, le 26 mars 2024  
Le Président  
Yves REVEL